

PRESENTS: Mmes MASSAUD, NICKERT, GUITOU
Mrs BERNARD, BLADIER, DELVERT, DOUMERC, GARRIGOU, MARIAGE, ROULLAND

ABSENTS: Mr Eric PORTAL
Mme FRAYSSE qui a donné procuration à Mr Patrick BERNARD
Mr FOUCHE qui a donné procuration à Mr Alain DELVERT

Ordre du jour :

- Election du secrétaire de séance.
- Lecture et approbation du compte rendu précédent.
- Renouvellement de la convention cantine scolaire.
- Délibération pour paiement des amendes de police.
- Adhésion au groupement de commandes « diagnostic accessibilité ERP et PAVE » avec la Communauté de Communes.
- Choix des entreprises pour les travaux « Mairie accessibilité ».
- Devis suite aux dégâts inondations (travaux exceptionnels)
- Travaux d'investissement « école » suite détériorations imprévues.
- Rapport des commissions.
- Informations et questions diverses.

Election du secrétaire de séance

Mme GUITOU Josiane est sollicitée puis élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des participants.

Lecture et approbation du compte rendu précédent.

Lecture du compte rendu précédent du 06 juillet 2010.

→ Le compte rendu est approuvé et le registre est signé par le conseil municipal.

Renouvellement de la convention cantine scolaire.

La convention est établie pour une année et valable pour 2010/2011.

Elle sera réexaminée tous les ans et le prix du repas pourra être revalorisé.

Mr le Maire précise que pour cette année scolaire 2010/2011, Madame Véronique WISNIEVSKI, gérante, maintient le prix du repas à 4,80 euros.

→ Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, et autorise le maire à signer la convention.

Informations de Mr le Maire : la rentrée scolaire s'est bien passée : l'effectif réel est de 36 élèves, alors que les prévisions étaient de 33 (arrivée de nouvelles familles sur la commune).

Concernant les enseignants :

Mme LAVERDET n'a pas été reconduite à l'école de Lanzac

Aurélie CAU, directrice enseignante du cycle II, est en congé maternité jusqu'en février 2011, elle débutera à mi-temps. C'est Christelle LASSERRE du Vigan, affectée au cycle III, qui assurera le poste de Directrice par intérim jusqu'en février 2011.

Marie Julie LAVERGNE, de Pradines, enseignante remplaçante d'Aurélie CAU.

Le restaurant d'école n'étant pas suffisamment spacieux, les enseignantes prendront leurs repas servis par l'Alouette, à l'école. Cette formule leur convient totalement, et leur permettra une coupure avec les enfants.

Christelle Lasserre doit se mettre en relation avec Jean Pierre IZARD pour caler la formation pour le T.B.I.

Délibération pour paiement des amendes de police.

Concernant le chemin piétonnier à la sortie de Lanzac, une subvention de 11 200euros doit nous être attribuée : il est donc nécessaire de prendre une délibération pour informer que les travaux sont terminés afin de pouvoir recevoir la subvention prévue.

→ Le Conseil Municipal est favorable et donne l'autorisation à Mr le Maire de signer la délibération.

Adhésion au groupement de commandes « diagnostic accessibilité ERP et PAVE » avec la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes, en séance du 5 juillet dernier, a décidé de créer un groupement de commandes pour la mise en place d'un diagnostic accessibilité ERP (Etablissement Recevant du Public) et PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics).

Pour la commune de Lanzac, les établissements et lieux concernés sont : la Mairie, l'annexe mairie à Cieurac, le Foyer Rural, le Restaurant l'Alouette, la Bibliothèque, les Eglises, la Cantine, l'Ecole, les Cimetières, le Stade, le Camping, les Places Publiques, la salle des Etourneaux et le parc des loisirs.

Il est donc nécessaire de prendre une délibération pour adhérer au groupement de commandes.

→ Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Choix des Entreprises pour les travaux « Mairie accessibilité ».

La commission s'est réunie le 10 août 2010 à 17H30, en présence de Mr Favresse, architecte, Pour l'ouverture des plis.

Trente plis ont été reçus dans les délais, un est arrivé hors délai.

La commission s'est à nouveau réunie, avec l'architecte le 02 septembre 2010.

Monsieur le Maire cite toutes les entreprises avec les montants des travaux qu'elles proposent.

Liste des entreprises retenues :

LOT N° 1	GROS ŒUVRE	E.R.C. ENGELIBERT
LOT N° 2	CHARPENTE BOIS	CRR
LOT N° 3	COUVERTURE	LESTRADE
LOT N° 4	MENUISERIE ALU	ROUERGUE ALUMINIUM
LOT N° 5	MENUISERIE BOIS	SOPREM
LOT N° 6	PLATRERIE	PARRIEL
LOT N° 7	PLOMBERIE	GUIMBEAU
LOT N° 8	ELECTRICITE	FAUCHE JP
LOT N° 9	REVÊTEMENT SOL	JOFFRE
LOT N° 10	PEINTURE	CARPEZA
LOT N° 11	FAUX PLAFONDS	THERMISOL
LOT N° 12	PLATEFORME ELEVATRICE	ERMHES
LOT N° 13	V.R.D.	DE NARDI

→ Le choix des entreprises proposées par la commission, est retenu à l'unanimité.

Informations : les courriers recommandés sont envoyés aux artisans non retenus.
Mr Favresse va recevoir les artisans retenus le mercredi 8 septembre à son cabinet pour leur faire signer leur engagement.
Les honoraires d'architecte correspondent à 13% du montant des travaux.

Devis suite aux dégâts inondations (tx exceptionnels).

Suite aux dégâts causés par les inondations de juin et juillet, Mr le Maire souhaite faire exécuter des travaux mais ces opérations donnent lieu à ouvrir la ligne du budget « imprévu » pour palier à ces frais.

Il est nécessaire de capter et de canaliser l'eau à partir du croisement situé à côté de chez Mr Colombet (Route du Coustillou) de façon à éviter leur écoulement chez M. et Mme Touron, ainsi que chez M. et Mme Brenu à Laborie. D'autre part, un fossé drainant sera réalisé du côté de l'ancienne maison Treille.

Le fossé route de la Dordogne doit aussi être remis en état.

Mr BARGUES BCTP à Lanzac propose 2 devis.

Le premier d'un montant 1 744,79euros pour les travaux à Laborie et un deuxième d'un montant de 1 020euros pour le fossé route de la Dordogne.

L'Association APIE propose un devis de 1 500euros pour réaliser un mur crépi en intégrant le calvaire en mauvais état, et poser des bordures et un caniveau à Laborie (les matériaux restant à notre charge).

Ces travaux pourraient s'effectuer courant octobre.

- Le Conseil Municipal donne son accord pour effectuer ces travaux.
- Une demande modificative du budget est nécessaire et votée.

Mme Josiane GUITOU s'abstient du fait qu'elle est Présidente de l'Association APIE.

Travaux d'investissement « école » suite à détériorations imprévues.

Des réparations ont du être effectuées en urgence sur le pignon de l'école. Vu le montant de cette dépense, M. le Maire propose de prendre une délibération pour que ces travaux soient inscrits en investissement, de façon à pouvoir récupérer la TVA.

- Le Conseil Municipal accepte et vote à l'unanimité cette résolution.

Rapport des commissions.

Concernant la Commission Petite Enfance, Mme Josiane Guitou informe que le R.A.M. (Relai Assistantes Maternelles) va démarrer à Souillac dans la crèche de Mr Pivaudran (Contrat de bail signé entre la Communauté de Communes et Mr Jacques Pivaudran).

C'est une salariée de la crèche de St Sozy qui va assurer l'animation et ce, à partir du 14 septembre : pour démarrer, il est prévu une demi journée tous les 15 jours.

L'inauguration de ce service est prévue le samedi 11 septembre à 11 heures dans les nouveaux du R.A.M.

Concernant la Commission de l'assainissement, Mr Patrice Arlet en était le Président.

La commission doit travailler sur l'assainissement, ainsi que sur les assainissements autonomes pour repérer les non conformités.

Mr le Maire propose de prendre cette présidence.

- Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour que Mr le Maire soit président de cette commission.

Informations et questions diverses

Le Camping : Mr Alain Delvert nous expose un premier bilan.

La saison s'est bien passée. Le mois de juillet a été très calme, mais le mois d'août a été meilleur.

Les nouveaux gérants ont été appréciés et la WIFI, mise à disposition aux campeurs a eu un vrai succès.

La commission Camping se réunira très prochainement pour faire le point de cette saison et pour envisager la saison prochaine.

Rencontre avec des responsables du Conseil Général : Mr Serge Bladinière et Mr Thierry

Jérôme :

Mr le Maire et deux adjoints ont rencontré Mr Bladinière et Mr Jérôme le 4 août dernier.

Au cours de cet échange très fructueux, la collectivité a fait remarquer des problèmes de sécurité (arbres et branches cassés suite à la tempête, besoin de tondre l'herbe en bord de route, glissière masquée par hautes herbes, écoulement d'eaux pluviales de la RD 820 dans lotissement.....).

Notre collectivité a renoué le dialogue avec les services du S.T.R. de Souillac et s'en réjouit.

A la sortie Sud de notre village, quatre platanes causent difficulté, la mairie ne pensait pas en être propriétaire. Après débat, le C.G. prendra en charge la taille de ces platanes dans notre agglomération, puis une convention sera signée de façon à acter que l'entretien de ces arbres revient à la commune (une prestation de service pourra être envisagée avec les services voirie compétents). Cette nouvelle est accueillie avec un très grand soulagement de la part de notre collectivité et on ne peut que saluer cette prise de décision.

De plus, on peut remarquer que notre demande a bien été entendue puisque déjà, à ce jour, les services routiers du C.G. sont intervenus pour retirer les marnages sur les bâtiments de M. Vergne.

Assemblée Générale des Anciens Combattants est prévue pour le 10 octobre.

Le Foyer Rural sera mis à leur disposition.

Ce même jour aura lieu l'inauguration de la plaque de l'espace du souvenir.

Pétition des habitants de « La Cabre »

Les habitants de « La Cabre haute » ont signé une pétition (sauf Mme Lascoux) concernant les aboiements continuels des chiens de Mr Gauthier et Melle Moquet.

Mr le Maire a reçu 3 délégués de ce quartier, mais le dialogue n'a pas été constructif et au contraire très agressif.

Mr le Maire a donc informé Mr le Sous Préfet, un courrier de réponse le 26 juillet nous précisait que les services de la Sous-préfecture avaient bien reçu les propriétaires du chenil. Ces derniers ont bien respecté toutes les démarches administratives dans la plus grande transparence.

En accord avec les exploitants de ce chenil, Mr le Sous Préfet a saisi la Direction Départementale du Territoire pour que ses services vérifient si les prescriptions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement sont bien remplies.

Mr le Sous Préfet a aussi contacté la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la protection des populations pour effectuer une visite sur site au niveau sanitaire et acoustique. D'autre part, Mr Garrigou Gérard informe le Conseil Municipal que dans la nuit du dimanche 29 août à 1H27, il a reçu un message sur son téléphone portable avec des imitations d'aboiements de chiens dont on pourrait reconnaître les voix !

Mr Garrigou a gardé cet enregistrement, l'a fait écouté au Conseil Municipal et est allé à la gendarmerie pour ouvrir une main courante dès le lendemain.

Il s'avère que le numéro affiché lors de cet appel téléphonique correspondait au téléphone de F..... G..... Que devons nous penser de tels actes ? Ces comportements méritent des explications !

M. KEMPENEERS abandonne son projet de construire une maison d'habitation pour cause de grave maladie : il aurait un acheteur potentiel.

Courrier d'avertissement à Mr Benjamin Guérin qui n'a pas tenu compte des remarques qui lui ont déjà été formulées et qui continue à endommager régulièrement le matériel communal. De plus son manque d'organisation, de prise d'initiatives et son manque d'autonomie nous oblige à lui adresser un avertissement.

Céline Rhodes a été en arrêt de maladie du 12 juin au 14 juillet. Elle a eu une prolongation jusqu'au 31 août, date de sa fin de contrat.

N'ayant pas pu solder ses congés, c'est la collectivité qui va devoir les lui payer (environ 500 euros).

Une maison du lotissement de «Mérigou» a été vendue pour un montant de 292 781.00 euros.

Malgré cette vente, certains artisans ne sont toujours pas payés.

La commune n'exerce pas son droit de préemption.

Mr Jean Bétaille a mis en vente un terrain situé « Les Terruches » pour un montant de 8.000.00 euros.

La commune n'exerce pas son droit de préemption.

Un courrier a été envoyé à Mr Arnal de Cieurac car il construit un abri jardin en dur sans la moindre autorisation (déclaration préalable pour un garage et un abri de jardin à venir).

Courrier de la SAFER : par ce courrier la SAFER propose une convention de veille foncière : vu le coût de ces services, notre collectivité n'est pas intéressée.

Remerciements

Mr Cristol remercie la collectivité pour le prêt de la benne : il vient d'effectuer un versement de 50 euros à la caisse de l'école, ainsi qu'un don à l'employé communal.

Mme Mas a fait un courrier pour féliciter la collectivité pour nos interventions suite à la tempête de juillet.

Mr Bousquet a envoyé un email de remerciements pour avoir mis la benne à disposition afin de débarrasser des branchages suite à la tempête.

Mme Sivié Denise remercie également la municipalité pour le petit aménagement qui a été fait devant son portail afin de dévier les grosses pluies.

Mme Grundheber remercie pour tout le nettoyage devant sa porte et pour l'abattage de l'arbre mort.

La séance est levée à 23 heures 30.